



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dépression

Question écrite n° 58965

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la prise en compte et en charge des soins relatifs à la dépression. Un Français sur cinq est concerné. Le diagnostic et les soins représentent une prise en charge pour le patient très importante. Sur cent dépressifs authentiques, trente seulement sont diagnostiqués. Parmi eux, cinq, à peine, reçoivent un traitement adéquat. Le coût des médicaments, tranquillisants et neuroleptiques ainsi que les consultations médicales relatives à cette forme de maladie représentent un coût énorme pour le malade. En conséquence, il lui demande si la France va mettre en oeuvre une politique de prise en charge plus importante d'autant plus que ce genre de maladie concerne de plus en plus de jeunes. On déplore environ douze mille cas par an.

Texte de la réponse

La dépression, du fait de sa prévalence et de sa gravité, représente un problème majeur de santé publique. La qualité de sa prise en charge est actuellement examinée dans le cadre de travaux conduits dans le domaine de la psychiatrie, suite aux protocoles des 13 et 14 mars 2000, sur l'évolution des métiers en santé mentale. En effet, les rôles respectifs des différents professionnels de santé, médecins généralistes, psychiatres, psychologues, dans les prises en charge méritent d'être clarifiés, et les compétences basées sur des programmes de formation adéquats devraient prochainement évoluer. Il est notamment projeté de porter la durée de la formation spécifique des médecins généralistes à trois ans, soit un semestre supplémentaire de formation qui permettra l'accomplissement de stages cliniques obligatoires dans le domaine de la psychiatrie et favorisera ainsi une meilleure appréhension des problématiques de santé mentale par ces professionnels qui, de fait, y consacrent déjà une part importante de leur activité. Conscient des enjeux de santé publique soulevés par cette pathologie, le Gouvernement souhaite conduire une réflexion en vue de l'élaboration d'un programme spécifique de lutte contre la dépression. En outre, la stratégie nationale d'action contre le suicide devrait, dès 2002, concourir, notamment par la mise en place d'un programme de formation des médecins généralistes à la prévention du suicide, à une meilleure prise en charge de la dépression.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58965

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mars 2001, page 1618

Réponse publiée le : 3 septembre 2001, page 5093